|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE L’AGRICULTURE** **DES RESSOURCES HYDRAULIQUES****DE L’ASSAINISSEMENT** **ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE****-------------****SECRETARIAT GENERAL****-------------****DIRECTION GENERALE** **DESPRODUCTIONS VEGETALES** |

|  |
| --- |
|  |

 | **BURKINA FASO****-------------****Unité – Progrès – Justice** |

**ETUDE POUR L’ELABORATION D’UNE STRATEGIE**

**NATIONALE EN MATIERE D’INTRANTS ET D’EQUIPEMENTS AGRICOLES**

**AU BURKINA FASO**

**VOLUME II : STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE D’INTRANTS ET D’EQUIPEMENTS AGRICOLES**

**AU BURKINA FASO**

***Version finale***

|  |  |
| --- | --- |
| *Février 2015* |  *Consultant :* *Institut de Formation et de* *Recherche en Economie appliquée* *(IFREAT)* |
|  |  |

**Table des matières**

[SIGLES ET ABREVIATIONS 3](#_Toc405285926)

[LISTE DES TABLEAUX 4](#_Toc405285927)

[RESUME 5](#_Toc405285928)

[INTRODUCTION 6](#_Toc405285929)

[1. BREF RAPPEL DU DIAGNOSTIC 8](#_Toc405285930)

[1.1. Caractéristiques de l’agriculture burkinabè 8](#_Toc405285931)

[1.2. Place et rôle des intrants et des équipements agricoles dans l’agriculture burkinabè 8](#_Toc405285932)

[1.3. Etat des lieux en matière d’intrants et d’équipements agricoles 8](#_Toc405285933)

[1.4. Potentialités et contraintes dans le domaine des intrants et des équipements agricoles 9](#_Toc405285934)

[2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE 10](#_Toc405285935)

[3. FONDEMENTS 11](#_Toc405285936)

[4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 12](#_Toc405285937)

[5. PRINCIPES DIRECTEURS 13](#_Toc405285938)

[6. AXES STRATEGIQUES 14](#_Toc405285939)

[6.1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles 14](#_Toc405285940)

[6.2. Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles 14](#_Toc405285941)

[6.3. Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles 14](#_Toc405285942)

[6.4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles 15](#_Toc405285943)

[6.5. Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de recherche et la liaison recherche-développement 15](#_Toc405285944)

[6.6. Axe stratégique 6 : pilotage et coordination de la Stratégie 15](#_Toc405285945)

[7. CADRE LOGIQUE 19](#_Toc405285946)

[8. ANALYSE DES RISQUES 24](#_Toc405285947)

[9. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE 26](#_Toc405285948)

[9.1. Elaboration d’un plan d’action 26](#_Toc405285949)

[9.2. Modalités de financement 26](#_Toc405285950)

[9.3. Budget de l’Etat 26](#_Toc405285951)

[9.4. Dispositif institutionnel réglementaire de mise en œuvre 27](#_Toc405285956)

[9.5. Mesures d’accompagnement 28](#_Toc405285959)

[9.6. Dispositif de suivi-évaluation 29](#_Toc405285967)

[9.7. Stratégie de communication 31](#_Toc405285968)

[9.8. Processus de relecture et de mise à jour 32](#_Toc405285969)

[CONCLUSION 33](#_Toc405285970)

[BIBLIOGRAPHIE 34](#_Toc405285971)

# **SIGLES ET ABREVIATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| BADBOADBID  | Banque africaine de développementBanque ouest-africaine de développementBanque islamique de développement |
| BIRD | Banque internationale pour la reconstruction et le développement |
| BMZCAO | Ministère fédéral allemand de la coopération internationaleCadre d’accélération des OMD |
| CEDEAO  | Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| DGPV | Direction générale des productions végétales |
| ECOWAP  | Politique agricole commune de la CEDEAO |
| EGASA | Etats généraux de l’agriculture et de la sécurité alimentaire |
| FIDA  | Fonds international de développement agricole |
| GIZ  | Coopération allemande |
| KfW | KreditanstaltfürWiederaufbau |
| MASAMARHASAOMD  | Ministère de l’agriculture et de la sécurité alimentaireMinistère de l’agriculture, des ressources hydrauliques, de l’assainissement et de la sécurité alimentaireObjectifs du millénaire pour le développement |
| OPA | Organisation professionnelle agricole |
| PAU  | Politique agricole commune de l’Union |
| PDDAA | Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine |
| PNSR | Programme national du secteur rural |
| PPP | Partenariat public-privé |
| PTF  | Partenaire technique et financier |
| SCADD | Stratégie de croissance accélérée et de développement durable |
| TIC | Technologie de l’information et de la communication |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |

# **LISTE DES TABLEAUX**

[Tableau 1: Vue synoptique de la stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles 16](#_Toc413144967)

[Tableau 2: Cadre logique 20](#_Toc413144968)

[Tableau 3: Analyse des risques 25](#_Toc413144969)

[Tableau 4: Suivi des résultats de la Stratégie 30](#_Toc413144970)

[Tableau 5: Suivi des impacts de la Stratégie 31](#_Toc413144971)

# **RESUME**

La présente Stratégie nationale en matière d’intrants et d’équipements agricoles est une réponse aux problématiques soulevées dans le diagnostic effectué sur les intrants et équipements agricoles.

Elle s’inscrit dans la vision de l’agriculture burkinabè adoptée par les assises nationales des Etats Généraux de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (EGASA) tenues en novembre 2011 à Ouagadougou, qui s’intitule comme suit : **«*A l’horizon 2025, l’Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active****».*

*Son objectif stratégique*  s’énonce alors comme suit : « **En 2025, l’agriculture burkinabè est productive, compétitive et moderne, grâce à une utilisation accrue et rationnelle des intrants et des équipements agricoles**».

La Stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles comporte six(6) axes stratégiques :

1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles ;
2. Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles ;
3. Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles ;
4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles ;
5. Axe stratégique 5 : renforcement des capacités de recherche et la liaison recherche-développement ;
6. Axe stratégique 6 : pilotage et coordination de la Stratégie.

Ses principes directeurs sont ainsi qu’il suit : (i) principe de bonne gouvernance, (ii) principe de développement durable, (iii) principe de l’équité sociale, (iv) principe genre, (v) principe de réduction des disparités régionales, (vi) principe de responsabilité, (vii) principe de partenariat, (viii) principe de progressivité, (ix) principe d’interaction.

Les sources et mécanismes de financement sont : le budget de l’Etat,  les banques internationales, les bailleurs de fonds bilatéraux et le partenariat public-privé (PPP).

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre prévoit deux organes : un Comité national de pilotage et un Secrétariat technique. Pour qu’elle ait un caractère réglementaire et exécutoire, la Stratégie devra être adoptée par décret pris en Conseil des ministres.

Quelques mesures d’accompagnement s’avèrent nécessaires. Il s’agit : (i) de la sécurisation foncière, (ii) de l’accès au crédit, (iii) de la poursuite de la subvention, (iv) du Code des investissements agricoles, (v) de l’assurance agricole, (vi) du renforcement des capacités des OPA (vii) du renforcement de la vulgarisation agricole.

Enfin, la Stratégie doit être soutenue dans son opérationnalisation par un système de suivi-évaluation et une stratégie de communication fonctionnels.

En conclusion, la mise en œuvre méthodique de cette Stratégie contribuera indubitablement à la réalisation de la vision que le Burkina Faso s’est fixée pour son agriculture à l’horizon 2025.

# **INTRODUCTION**

Le Burkina Faso a adopté pour la période 2011-2015 une nouvelle stratégie de développement qui vise l’accélération de la croissance et la promotion du développement durable, afin de mettre le pays sur la voie de l’émergence. Cette stratégie est dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Sa vision à l’horizon 2015, intitulée *«le Burkina Faso, une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie, au moyen d’une gouvernance avisée et performante»,* se focalise sur les priorités de croissance économique et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population. L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Le niveau de contribution à l’économie nationale défini par la SCADD pour le secteur rural est la réalisation d’un taux de croissance moyen de 10,7% sur les cinq ans (2011-2015). Pour cela les acteurs du secteur devront relever les défis suivants :

* améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire et nutritionnelle par l’accroissement de la production, l’amélioration de la productivité et la diversification des spéculations;
* augmenter les revenus des populations rurales par une meilleure accessibilité aux marchés grâce à la transformation et au développement d’infrastructures de mise à marché;
* assurer une gestion durable des ressources naturelles et un développement durable par la promotion de l’écocitoyenneté, la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, la gestion intégrée des ressources naturelles (eau, foncier, forêts, etc.) ;
* développer un partenariat fort entre les acteurs du secteur rural selon les rôles et responsabilités définis et renforcer leurs capacités par l’appui à l’émergence d’organisations rurales efficaces, d’interprofessions et la promotion du Partenariat public privé ;
* améliorer l’accès des populations à l’eau potable et à l’assainissement par l’augmentation de l’offre en infrastructures, la formation en matière de gestion des ouvrages et l’éducation en matière d’hygiène.

Pour relever ces défis et atteindre les objectifs de croissance fixés par la SCADD pour le secteur rural, le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l’Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA) met l’accent, entre autres, sur les facteurs qui permettent d’améliorer la productivité agricole à travers l’utilisation accrue des intrants agricoles (engrais, pesticides et semences) et des équipements agricoles (culture attelée, tracteurs, motopompes, etc.,). En effet, différentes études menées sur ce sujet ont unanimement identifié les intrants agricoles et les équipements agricoles comme les leviers qui permettent d’accroitre la production agricole. Cependant, le diagnostic établi par l’Etude pour l’élaboration d’une stratégie nationale en matière d’intrants et d’équipements agricoles, (volume 1), fait ressortir que le niveau d’utilisation des engrais minéraux demeure très faible et ceux-ci sont de qualité douteuse, pour la plupart de ceux commercialisés sur les marchés locaux. L’essentiel des pesticides utilisés par les agriculteurs proviennent de réseaux frauduleux qui augmentent la quantité de produits non homologués. Quant aux semences de variétés améliorées, leur taux d’utilisation est globalement bon pour le riz et le maïs mais demeure encore très faible pour les autres cultures. Le niveau d’utilisation des équipements agricoles ne représente que 1% pour la traction motorisée et 9% pour la traction animale.

Face à cette situation, le MARHASA a décidé de placer la question des intrants et équipements agricoles au cœur de ces préoccupations en élaborant la présente Stratégie. Cette Stratégie dont le contenu sera détaillé dans les différents chapitres ci-dessous s’articule autour des points suivants :

* bref rappel du diagnostic ;
* description de la Stratégie ;
* fondements ;
* axes stratégiques ;
* cadre logique ;
* analyse des risques ;
* opérationnalisation de la Stratégie.

# **1. BREF RAPPEL DU DIAGNOSTIC**

## 1.1. Caractéristiques de l’agriculture burkinabè

Le Diagnostic (Volume 1) a montré que le Burkina possède des potentialités permettant d’envisager une croissance accélérée et durable de son agriculture qui garantirait la sécurité alimentaire des populations et plus largement le développement économique et social. Ces potentialités résident dans les terres agricoles cultivables (9 millions d’ha), dans les superficies d’aires classées, dans la disponibilité de ses plans d’eau (1208). Il existe un savoir-faire paysan en matière d’agriculture et d’élevage qui peut être mis en valeur et exploité. Des centres de recherche agricole et environnementale performants ont mis au point des paquets technologiques adaptés aux différentes zones agro-écologiques. Au plan commercial, de par sa position géographique, le Burkina Faso dispose d’un vaste marché sous-régional porteur pour les produits agricoles. Au plan national, le développement accéléré de l’urbanisation offre de nouveaux débouchés pour les produits agricoles. Cependant, l’étude a relevé aussi de nombreux obstacles à la promotion de cette agriculture, notamment le faible recours aux intrants et matériels agricoles.

## 1.2. Place et rôle des intrants et des équipements agricoles dans l’agriculture burkinabè

Le diagnostic a relevé la faiblesse des rendements agricoles et ceci quelle que soit la spéculation. Au niveau des céréales les rendements dépassent rarement une tonne/ha en dehors du maïs et du riz. Au niveau des cultures de rente, seul le coton dépasse une tonne/ha. On est loin des normes internationales qui atteignent toutes spéculations confondues 4 à 5 tonnes voire plus. L’interrogation du pourquoi d’une si faible productivité, a fait ressortir la faible utilisation des intrants et du matériel agricoles en quantité et en qualité. Or, au plan scientifique, il a été montré dans le Rapport sur le Diagnostic, l’incidence positive de la contribution des intrants (engrais, semences, pesticides) et du matériel agricoles (tracteurs, charrues, motopompes, etc.) sur les rendements.

## 1.3. Etat des lieux en matière d’intrants et d’équipements agricoles

L’étude relative à l’état des lieux indique que la demande d’engrais est difficile à cerner avec précision faute de données fiables et établies sur une longue période. Généralement on est souvent contraint d’indexer cette demande aux quantités importées. Or, une bonne partie de ces importations échappe au contrôle douanier. Quant à l’offre, faute de l’existence de véritables usines de fabrication d’engrais, seule la Société d’Exploitation des phosphates du Burkina fournit environ 2 300 tonnes de phosphates naturels par an à quoi s’ajoutent les transformations d’engrais à la demande de la Compagnie industrielle de production agricole et marchande (CIPAM). En fait, l’offre nationale est très faible pour satisfaire la demande locale. L’examen de l’offre et de la demande de matériel agricole présente les mêmes caractéristiques, notamment au niveau des tracteurs et des motopompes qui sont importés. Malgré la production locale de charrues et charrettes, tous les ménages ne possèdent pas ce matériel. En se fondant sur les statistiques de 2006 (Etude diagnostic volume 1), on peut estimer que plus de 600 000 ménages possèdent une charrue et environ 400 000 une charrette.

## 1.4. Potentialités et contraintes dans le domaine des intrants et des équipements agricoles

1. **Potentialités**

Ces potentialités sont ainsi qu’il suit :

* le poids des intrants et des équipements agricoles dans la modernisation et l’intensification des productions agricoles ;
* la rentabilité économique et financière induite par l’utilisation des intrants et des équipements agricoles ;
* les nombreuses innovations techniques disponibles au niveau de la recherche agricole ;
* la tendance à une meilleure organisation et structuration du secteur privé avec l’émergence de certaines sociétés privées intervenant dans les intrants et les équipements agricoles comme AGRODIA, COCIMA, NAFASO, etc. ;
* l’existence d’organisations et de structures faîtières intervenant dans le domaine des intrants et équipements agricoles. Il s’agit de l’UNPC-B, de l’UNPSB, de la Chambre des Métiers ;
* l’existence de lois et textes réglementaires qui régissent le secteur des intrants (la loi sur les pesticides, la loi sur les engrais, la loi sur les semences) ;
* le potentiel de l’INERA pour mettre à la disposition des utilisateurs des technologies performantes;
* l’existence d’une politique sur la sécurisation foncière en milieu rural et la mise en œuvre d’une loi y relative.
1. **Contraintes**

Elles se résument comme suit :

* l’insuffisance de l’offre ;
* les difficultés d’estimation de la demande ;
* le manque de crédit ;
* l’absence de formation et d’encadrement des acteurs ;
* le manque de professionnalisme ;
* la quasi-absence d’unités de production d’intrants et d’équipements motorisés ;
* l’absence de construction d’une véritable chaine des valeurs ;
* la faible coordination de la filière ;
* les retards dans les livraisons aux producteurs ;
* le faible contrôle de la mise en œuvre des textes et règlements ;
* les faiblesses dans les mesures répressives en cas de violation des lois ;
* la concurrence déloyale entre les produits certifiés et ceux importés frauduleusement ;
* l’inadéquation entre la recherche et les besoins des acteurs.

# **2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE**

La Stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles est bâtie sur les conclusions du diagnostic de l’étude susmentionnée. Ce diagnostic souligne un certain nombre de potentialités mais aussi de difficultés sur lesquelles se fonde l’élaboration de la présente stratégie.

Au regard des difficultés relevées, les actions urgentes à entreprendre sont ainsi qu’il suit :

* accélérer l’application des lois et textes réglementaires relatifs aux intrants et élaborer une loi régissant les équipements agricoles;
* soutenir la professionnalisation des acteurs des intrants et équipements agricoles ;
* créer les conditions pour l’émergence de réseaux de spécialistes en maintenance des équipements agricoles et de service après-vente ;
* créer les conditions pour un renforcement de la liaison recherche et développement ;
* faciliter l’accès au crédit par la création d’une banque d’investissement agricole.

En définitive, ce diagnostic a fait ressortir un certain nombre de contraintes et de dysfonctionnement dans la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles. A partir de ces contraintes et dysfonctionnements, on peut retenir six (6) problématiques principales pouvant servir à bâtir la stratégie en matière d’intrants et équipements agricoles. Classées par ordre d’importance, ces problématiques sont ainsi qu’il suit :

1. La question de la demande en intrants et équipements agricoles ;
2. La question de l’offre en intrants et équipements agricoles ;
3. L’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles ;
4. L’approvisionnement et la distribution des intrants et équipements agricoles ;
5. Le renforcement de la recherche et la liaison recherche-développement ;
6. La coordination institutionnelle de l’utilisation des intrants et équipements agricoles.

La Stratégie ci-dessous proposée comporte (i) des fondements, (ii) des orientations stratégiques et (iii) des axes stratégiques.

# **3. FONDEMENTS**

L’analyse des politiques agricoles aux échelles continentale, régionale et nationale fait ressortir une convergence de vues et d’efforts pour un accroissement de la productivité et de la production agricoles et la recherche d’une sécurité alimentaire durable. A cet effet, on relève que :

* Le Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine (PDDAA) vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique ;
* Les Chefs d’Etat et de gouvernement africains ont tenu un Sommet spécial sur les engrais le 13 juin 2006 à Abuja (Nigéria) au cours duquel ils ont adopté une déclaration dite «Déclaration d’Abuja sur les engrais pour une Révolution verte africaine». A travers cette déclaration ils ont, entre autres, décidé que les Etats membres de l’Union africaine vont accélérer l’accès des agriculteurs aux engrais en temps utile. Ils se sont engagés spécifiquement à augmenter le niveau d’utilisation d’engrais de la moyenne annuelle de 8 kg d’éléments nutritifs par hectare à au moins 50 kg par hectare d’ici 2015 ;
* L’objectif de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) est «le développement du secteur agricole et l’utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d’assurer l’autosuffisance alimentaire au sein de la sous-région» ;
* Quant à la Politique agricole de l’UEMOA (PAU), elle tend à «contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural» ;
* L’objectif global de la Stratégie de développement rural (SDR) est d’assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d’un développement durable ;
* Le bilan fait à l'occasion du sommet de haut niveau sur les OMD tenu en septembre 2010 au cours de l'Assemblée Générale des Nations Unies montre des progrès dans la mise en œuvre des OMD mais souligne aussi des insuffisances. Un cadre d'accélération des OMD (CAO) a été proposé par les Nations Unies. Le CAO se veut un instrument de ciblage à la disposition des pays pour rendre les interventions plus efficaces pour l'atteinte des OMD dans les domaines où les progrès sont jugés trop lents. L'engagement du Gouvernement Burkinabè reste ferme à travers les objectifs de la SCADD. En s'inscrivant dans la dynamique du CAO, le Burkina Faso, au regard de sa vulnérabilité face aux chocs climatiques et à la persistance de l'insécurité alimentaire, a voulu mettre l'accent sur l'OMD1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, notamment en son volet sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
* Le Programme national du secteur rural (PNSR) a pour objectif global de« contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ».

La mise en œuvre réussie de ces politiques nécessite, entre autres, l’utilisation accrue et rationnelle des intrants et équipements agricoles. C’est donc dire qu’une stratégie en faveur de la promotion des intrants et des équipements agricoles fondée sur ces politiques s’avère très pertinente dans le contexte actuel et les perspectives de développement de l’agriculture burkinabè. La Stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles qui va être développée dans les chapitres ci-dessous s’appuie principalement sur ces politiques dont le caractère prioritaire est reconnu par le Gouvernement burkinabè et ses partenaires techniques et financiers.

# **4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Les assises nationales des Etats généraux de l’Agriculture et de la sécurité alimentaire (EGASA) tenues en novembre 2011 à Ouagadougou ont défini la vision de l’agriculture burkinabè qui s’intitule comme suit : **«*A l’horizon 2025, l’Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active****».* Cette vision a été par la suite celle adoptée pour l’élaboration du PNSR.

En prenant comme base cette vision ayant inspiré l’élaboration du PNSR, on peut se fixer un objectif stratégique dont la réalisation à l’horizon 2025 permettrait au Burkina Faso d’accroître durablement sa productivité agricole. L’objectif stratégique décliné de cette vison s’énonce alors comme suit : « **En 2025, l’agriculture burkinabè est productive, compétitive et moderne, grâce à une utilisation accrue et rationnelle des intrants et des équipements agricoles».**

Les objectifs spécifiques rattachés à cet objectif stratégique sont présentés dans les axes stratégiques décrits ci-dessous.

# **5. PRINCIPES DIRECTEURS**

La Stratégie en matière d’intrants et équipements agricoles est conçue en respect des principes directeurs suivants :

**Principe de bonne gouvernance :** exercice de l’autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires du pays en matière d’utilisation des intrants et des équipements agricoles. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s’adressent en vue de régler leurs différends en matière d’utilisation des intrants et des équipements agricoles ;

**Principe de développement durable**: développement qui s’efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Il concilie, à long terme, l’efficacité économique, la viabilité environnementale et l’équité sociale au moyen d’approches globales et intégrées de développement ;

**Principe de l’équité sociale :** prise en compte des intérêts des femmes, des jeunes et autres groupes défavorisés ;

**Principe genre** : analyse sous l’angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes, en examinant les différentes catégories sociales dans le but d’une plus grande justice sociale et d’un développement équitable en matière d’utilisation des intrants et des équipements agricoles;

**Principe de réduction des disparités régionales** : recherche, dans le contexte de la solidarité nationale et de la décentralisation, de l’équité spatiale et de la paix sociale en rapport avec les avantages naturels de chaque région ;

**Principe de responsabilité** : obligation pour chaque acteur du domaine des intrants et des équipements agricoles d’assumer la responsabilité de ses actions et d’en rendre compte au niveau approprié;

**Principe de partenariat** : institution d’un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d’acteurs en vue de profiter des complémentarités et des synergies pour une plus grande efficacité dans le développement des activités d’utilisation des intrants et des équipements agricoles ;

**Principe de progressivité :** mise en œuvre des mesures, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques de chaque groupe d’acteurs, comme de la nécessité d’opérer graduellement les ajustements opportuns ;

**Principe d’interaction :** développement d’une chaîne des valeurs dans le sens d’une coopération plus dynamique et continue entre les différents acteurs de la filière.

# **6. AXES STRATEGIQUES**

## 6.1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles

A travers cet axe stratégique, il s’agit à la fois de stimuler la demande en intrants et équipements agricoles des producteurs agricoles, de faciliter la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d’améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles. Il comporte quatre (4) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

* **Objectif spécifique 1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation ;
* **Objectif spécifique 3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
* **Objectif spécifique 4** : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et équipements agricoles.

## 6.2. Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles

L’axe stratégique 2 traite de la stimulation de l’offre par l’accroissement des capacités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles et de la promotion des investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles. Elle s’articule autour de quatre (4) objectifs spécifiques ci-dessous indiqués :

* **Objectif spécifique 1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

## 6.3. Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles

L’axe stratégique 3 met l’accent sur la nécessité de créer des conditions favorables au développement des intrants et des équipements agricoles, notamment d’un point de vue politique et réglementaire. Ces conditions sont portées par les deux (2) objectifs spécifiques ci-dessous :

* **Objectif spécifique 1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 2** : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires.

## 6.4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles

L’axe stratégique 4 propose des mécanismes pratiques pour l’amélioration de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles. A cet effet, il s’appuie sur trois (3) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

* **Objectif spécifique 1** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et d’équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 3** : Promouvoir la mise en place de la centrale d’approvisionnement en intrants et de matériels agricoles.

## 6.5. Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de recherche et la liaison recherche-développement

Cet axe stratégique se propose de soutenir la mise au point de nouvelles variétés performantes de cultures, de formules spécifiques de fertilisants, d’équipements agricoles performants et de contribuer au transfert des technologies éprouvées. Il comprend deux (2) objectifs spécifiques :

* + - **Objectif spécifique 1** : développer de nouvelles technologies agricoles;
* **Objectif spécifique 2** : promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles.

## 6.6. Axe stratégique 6 : pilotage et coordination de la Stratégie

L’axe stratégique 6 porte sur les outils d’opérationnalisation de la Stratégie elle-même. Elle est structurée en trois (3) objectifs spécifiques :

* **Objectif spécifique 1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles ;
* **Objectif spécifique 3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles.

Tous ces objectifs spécifiques sont assortis de résultats attendus donnés dans le tableau synoptique 1 ci-dessous :

Tableau 1: Vue synoptique de la stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** |
| --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1.1. : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles |
| Objectif spécifique 1.2. : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et équipements agricoles aux meilleures conditions possibles |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles |
| Objectif spécifique 1.3. : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs |
| Les revenus des producteurs sont accrus |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles |
| Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et équipements agricoles par les banques commerciales est accru |

|  |
| --- |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 2.1. : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et équipements agricoles est rehaussé |
| Objectif spécifique 2.2. : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles  | Des investisseurs potentiels sont identifiés |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels |
| Objectif spécifique 2.3. : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles |
| Objectif spécifique 2.4. : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des fournisseurs potentiels sont identifiés |
| Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 3.1. : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue |
| Objectif spécifique 3.2. : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et équipements agricoles sont réduits |

|  |
| --- |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 4.1. : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue |
| Objectif spécifique 4.2. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales |
| Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériels agricoles | La centrale d’approvisionnement en intrants et matériels agricoles est fonctionnelle |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** |
| Objectif spécifique 5.1. : Développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche  |
| Objectif spécifique 5.2. : Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs La productivité agricole est accrue |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie** |
| Objectif spécifique 6.1. : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée |
| Objectif spécifique 6.2. : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées |
| Objectif spécifique 6.3. : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel |

La mise en œuvre de la stratégie se fera à travers un plan d’actions. Ce plan d’actions indiquera de façon précise dans le volume 3 de la présente étude, les activités à mener, leur répartition dans le temps et leurs coûts respectifs.

# **7. CADRE LOGIQUE**

Le cadre logique de la Stratégie est ci-dessous illustré par le tableau 2. Il décrit les axes stratégiques, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les indicateurs, les sources des données et les hypothèses.

Tableau 2: Cadre logique

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Sources des données** | **Hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et d’équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1.1 : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | Taux d’appréciation des utilisateurs de la base de données  | * Rapports d’enquêtes
* Rapports d’activités du MARHASA
* Site web du MARHASA
 | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles | Types et qualité d’informations collectées et diffusées  | * Rapports d’enquêtes
* Rapports d’activités du MARHASA
* Site Web du MARHASA
 |
| Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles | Nombre d’OPA forméesNombre de contrats d’achat signésTaux d’amélioration des aptitudes en négociation des OPA formées | * Rapports d’activités du MARHASA
* Site Web du MARHASA
* Rapports des OPA
 | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | Degré de confiance entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières | Rapports d’enquêtes |
| Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | Nombre d’unités nationales de stockage et de transformation des produits agricoles installées | * Rapports d’activités du MARHASA
* Site Web du MARHASA
 | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Les revenus des producteurs sont accrus | Taux d’accroissement des revenus  | Rapports d’études |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles | Taux de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles à partir des surplus de revenus | Rapports d’études |  |
| Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | Taux d’accroissement des crédits intrants et équipements agricoles octroyés | Rapports des banques et institutions financières nationales | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | Etudes de faisabilité d’accroissement des capacités de production d’intrants et de matériel agricoles | Rapports d’études | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Taux d’accroissement de capacités des unités nationales de production d’intrants et de matériel agricoles | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA |
| Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des investisseurs potentiels sont identifiés | Effectif et types d’investisseurs potentiels identifiés | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées | Accords signés |
| Objectif spécifique 2.3 : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricolesUne fumure de qualité est produite par les producteurs | Nombre de nouveaux types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles offertsTaux de couverture en fumure organique des superficies emblavées par spéculation | Bulletins d’information des producteurs agricolesDocuments de vulgarisationRapports d’activités du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
* Adhésion des producteurs et disponibilité des financements
 |
| Objectif spécifique 2. 4 : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des fournisseurs potentiels sont identifiés | Nombre et types de fournisseurs potentiels identifiés | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées aux fournisseurs potentiels | Accords signés |

|  |
| --- |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et d’équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue | Taux d’utilisation des bonnes pratiques en matière d’intrants et d’équipements agricoles | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA | Volonté politique d’entreprendre des réformes législatives et réglementaires |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | Taux d’accroissement de la consommation d’intrants et d’équipements agricoles | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA |  |
| Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés | Cadre normatif national des intrants et équipements agricoles est adopté et mis en œuvre | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASAComptes rendus du Conseil des MinistresJournal Officiel  | Volonté politique d’entreprendre des réformes législatives et réglementaires |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | Taux de réduction des fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles  | Rapports d’études spécifiques |  |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 4.1 : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue | Taux d’amélioration de la disponibilité locale d’intrants et équipements agricoles | Bulletins d’information des producteurs agricolesDocuments de vulgarisation | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Objectif spécifique 4.2. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | Fonds mis en place et fonctionnel | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASAComptes rendus du Conseil des ministresRapports du MEF | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | Système de warrantage mis en place et fonctionnel | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASARapports des banques et institutions financières nationalesRapports du MEF | Vision partagée des différents intervenants |
| Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériels agricoles | La centrale d’approvisionnement en d’intrants et matériels agricoles est fonctionnelle | Textes réglementaires portant création, attributions et fonctionnement de la centrale d’approvisionnement en d’intrants et matériels agricoles | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASAComptes rendus du Conseil des ministres | Stabilité institutionnelleCollaboration des acteursDisponibilité du financement |

|  |
| --- |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** |
| Objectif spécifique 5.1. : développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche  | Nouvelles variétés de semences, formules d’engrais et nouveaux équipements adaptés créés par la recherche | Rapports du MRSIRapports d’activités du MARHASASite web du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Objectif spécifique 5.2. : promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteursLa productivité agricole est accrue | Taux d’adoption des innovations techniquesTaux d’accroissement des rendements agricoles | Rapports du MRSIRapports d’activités du MARHASASite web du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie** |
| Objectif spécifique 6.1 : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée | Taux de satisfaction des producteurs agricoles | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Rapports d’études spécifiques |
| Objectif spécifique 6.2 : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées | Stratégie opérationnelle de communication disponible | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASAArticles de presse | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |
| Objectif spécifique 6.3 : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel | Manuel de suivi-évaluation disponible | Rapports d’activités du MARHASASite Web du MARHASA Rapports d’études spécifiques | * Stabilité institutionnelle
* Collaboration des acteurs
* Disponibilité du financement
 |

# **8. ANALYSE DES RISQUES**

La mise en œuvre de la Stratégie ne pourra se faire sans risques. Il est donc indispensable de déterminer ces risques, leur amplitude et de proposer des solutions pour leur mitigation. L’analyse des risques est donnée au tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3: Analyse des risques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DEFINITION DU RISQUE** | **NIVEAU DU RISQUE** | **REPONSES AUX RISQUES** |
| **Risques politiques** |
| Instabilité politique nationale  | Elevé | Renforcer le dialogue social et politique avec les acteurs concernés |
| **Risques liés aux conditions naturelles** |
| Accentuation du phénomène du changement climatique | Elevé | Mettre en œuvre les projets prioritaires définis dans le Programme national d’adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) |
| **Risques institutionnels** |
| Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire | Moyen | Sensibiliser le Gouvernement et l’Assemblée nationale pour l’adoption d’un cadre normatif national sur les intrants et équipements agricoles |
| Faiblesse du leadership de la DGPV à piloter la Stratégie | Moyen | Réaffirmer au moyen de textes officiels le rôle et la responsabilité de la DGPV dans la promotion de l’utilisation des intrants et des équipements agricoles |
| **Risques opérationnels** |
| Disponibilité du capital humain en termes d’effectifs | Elevé | Affecter du personnel complémentaire à la DGPV |
| Disponibilité du capital humain en termes de compétences | Elevé | Assurer une formation en utilisation raisonnée des intrants et équipements agricoles aux cadres de la DGPV ;Assurer une formation en planification, suivi-évaluation et veille stratégique aux cadres de la DGPV |
| **Risques financiers** |
| Faiblesse de la contribution financière de l’Etat | Elevé | Sensibiliser le Gouvernement et l’Assemblée nationale sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates dans le budget de l’Etat |
| Manque d’adhésion des PTF | Faible | Tenir des réunions de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la Stratégie |

# **9. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE**

## 9.1. Elaboration d’un plan d’action

A ce stade, la Stratégie est présentée de façon synthétique pour permettre d’en connaître les principaux éléments constitutifs. Pour son opérationnalisation effective, il est nécessaire de concevoir un plan d’action qui donnera des détails et des précisions sur les aspects suivants :

* Détermination des activités ;
* Programmation de la mise en œuvre des activités ;
* Répartition des tâches entre les acteurs concernés ;
* Plan de mesure de la performance du plan d’action ;
* Coût du plan d’action.

L’élaboration de ce plan d’action, consécutive à celle de la Stratégie, fera l’objet d’un volume spécifique (volume III) faisant partie de la présente étude.

## 9.2. Modalités de financement

Les modalités de financement sont variées et il en est donné ci-dessous quelques-unes pouvant être exploitées dans le cadre de la production, de l’approvisionnement, de la distribution et de la promotion des intrants et équipements agricoles.

## 9.3. Budget de l’Etat

Une inscription annuelle peut être faite dans le budget de l’Etat en faveur de la promotion des intrants et des équipements agricoles au Burkina Faso. Cet effort budgétaire, qui traduit en même temps une manifestation de volonté politique, sera de nature à susciter l’implication des PTF.

*9.3.1. Les banques internationales*

Il s’agit des banques multilatérales d’investissement ci-dessous :

* Le Fonds international de développement agricole (FIDA);
* La Banque islamique de développement (BID);
* La Banque mondiale (BIRD).

*9.3.2. Les banques régionales*

Ces banques régionales sont notamment :

* La Banque africaine de développement (BAD) ;
* La Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

*9.3.3. Les bailleurs de fonds bilatéraux*

Les bailleurs de fonds bilatéraux pouvant être mis à contribution sont :

* La France ;
* L’Allemagne (BMZ, GIZ, KfW, Invent) ;
* La République de Chine (Taiwan) ;
* Le Japon ;
* Le Canada ;
* La Suisse ;
* Les Etats Unis d’Amérique (USAID) ;
* Etc.
	+ 1. *9.3.4. Les partenariats*

Dans le cadre de la production, de l’approvisionnement, de la distribution des intrants et des équipements agricoles, l’on peut utilement recourir au partenariat public-privé (PPP).

Le PPP décrit les relations possibles entre le secteur public et le secteur privé pour la fourniture d’une infrastructure ou d’un service en étroite collaboration entre les parties concernées. Il implique l’offre d’infrastructures ou de services qui sont traditionnellement fournis par le gouvernement. C’est aussi la combinaison d’un besoin public avec des ressources et des capacités privées pour créer une opportunité qui satisfera le besoin et permettra de réaliser un profit.

Le PPP a fait ses preuves dans de nombreux pays développés et s’est révélé être un vecteur important dans l’augmentation des capacités de fourniture de services sociaux, de promotion du secteur privé, de création d’emplois, etc. Même si au Burkina Faso, ce type de partenariat n’est pas encore très usité, force est de reconnaître qu’il gagne progressivement du terrain et son utilisation pour la promotion des intrants et des équipements agricoles doit figurer parmi les solutions d’avenir pour aider à la modernisation de l’agriculture burkinabè.

## 9.4. Dispositif institutionnel réglementaire de mise en œuvre

*9.4.5. Dispositif institutionnel*

Au plan institutionnel, il est proposé pour la mise en œuvre de la Stratégie, deux organes de gouvernance :

* Un Comité national de pilotage ;
* Un Secrétariat technique.

Le Comité national de pilotage aura pour missions :

* de superviser la mise en œuvre de la Stratégie ;
* d’examiner et approuver les programmes d’activités et projets de budgets ;
* d’examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d’activités et les rapports financiers ;
* d’initier ou commander toute étude en rapport avec la Stratégie ;
* de prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir une meilleure utilisation des intrants et des équipements agricoles.

Le Secrétariat technique aura pour rôles :

* d’assurer le secrétariat du Comité national de pilotage ;
* de préparer les réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
* de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
* d’animer le Comité national de pilotage.

Placé sous la présidence du Secrétaire général du MARHASA, ce Comité de pilotage sera composé des représentants des départements en charge du développement rural, de l’économie et des finances, du commerce, de l’industrie et de l’artisanat, de la recherche scientifique ainsi que des représentants des partenaires techniques et financiers, des organisations de producteurs, du secteur privé agricole et de la société civile. Ses sessions sont préparées par la DGPV qui en est le rapporteur.

Dans la mise en œuvre de la présente stratégie, les structures déconcentrées auront pour rôle l’appui-conseil et l’accompagnement des bénéficiaires.

*9.4.6. Dispositif réglementaire*

Pour donner à la Stratégie toute son importance et surtout un caractère exécutoire, il est indispensable qu’elle soit adoptée par décret pris en Conseil des ministres. Il est bien entendu que ce décret sera accompagné des différents textes d’application, notamment des arrêtés ministériels ou interministériels.

## 9.5. Mesures d’accompagnement

Un certain nombre de mesures d’accompagnement s’avère indispensables pour assurer une mise en œuvre réussie de la Stratégie et sont ci-dessous évoquées.

*9.5.1. La sécurisation foncière*

De nos jours, la sécurisation foncière reste une préoccupation importante pour bon nombre de producteurs agricoles et plus particulièrement pour les nouveaux acteurs qui se décident à investir dans l’agriculture. Sans sécurisation foncière, on ne peut envisager une exploitation moderne et durable des terres. En la matière, les efforts de mise en œuvre de la loi sur la sécurisation foncière doivent se poursuivre.

*9.5.2. L’accès au crédit*

Le secteur rural souffre d’un manque de financement adapté tant pour les investissements que pour l’exploitation. Les ressources financières, tout comme les mécanismes simplifiés d’accès au crédit font défaut. La recherche de solutions efficaces doit aller dans le sens de l’investigation de sources de financement appropriées au secteur rural, de la bonification des taux d’intérêt des prêts pour l’acquisition d’intrants et d’équipements agricoles et du développement de la microfinance.

*9.5.3. La poursuite de la subvention*

La subvention aux intrants et équipements agricoles est décriée à tort ou à raison par certains partenaires techniques et financiers. Malgré le poids qu’elle représente pour le budget de l’Etat, elle reste incontournable dans le développement de notre agriculture en général, et dans l’utilisation des intrants et des équipements agricoles en particulier. Pour qu’elle atteigne les acteurs ciblés et ses objectifs, la subvention pourrait être mieux gérée, c’est-à-dire appliquée de façon sélective et rationnelle.

*9.5.4. Le Code des investissements agricoles*

Le MARHASA est en train d’élaborer un code des investissements agricoles. Ce Code, qui sera issu de la loi d’orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique devra prévoir de façon explicite, des mesures en faveur de la production, de l’approvisionnement, de la distribution et de l’utilisation des intrants et des équipements agricoles.

*9.5.5. L’assurance agricole*

La production agricole au Burkina Faso comme partout au Sahel est soumise à des risques climatiques (sécheresses, inondations, etc.). Ces risques climatiques conduisent parfois à de lourdes pertes de récoltes, malgré les gros efforts fournis par les producteurs agricoles. Sur un autre plan, les banques et établissements financiers, par crainte de ces risques climatiques, se refusent à octroyer des prêts pour achat d’intrants et d’équipements agricoles aux producteurs agricoles, ou leur exigent des garanties qui se situent au-delà de leurs capacités. Pour toutes ces raisons, il est souhaitable que l’assurance agricole, qui a fait ses preuves dans bon nombre de pays, notamment en Asie, trouve une application à grande échelle au Burkina Faso pour le grand bonheur des producteurs agricoles.

*9.5.6. Le renforcement des capacités des OPA*

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) représentent un groupe d’acteurs efficace pour le développement de la demande en intrants et équipements agricoles. Elles pourraient être plus efficaces si leurs capacités étaient renforcées. Les domaines dans lesquels le renforcement des capacités est plus pertinent sont particulièrement l’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles, les habiletés dans l’achat des intrants et des équipements agricoles aux meilleures conditions possibles et les techniques de négociation avec les banques et institutions de microfinance.

*9.5.7. Le renforcement de la vulgarisation agricole*

Il est attendu de cette Stratégie tout comme de son plan d’action que non seulement la consommation des intrants et équipements agricoles augmente, mais surtout que leur utilisation raisonnée soit promue. Pour parvenir à ces résultats, il est indispensable que les capacités des structures nationales de vulgarisation agricole soient renforcées à plusieurs niveaux : ressources humaines en quantité et en qualité, moyens techniques et financiers, motivation des agents de vulgarisation, organisation et méthodes de travail.

## 9.6. Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation doit être assuré de manière rigoureuse pour permettre à la Stratégie de produire les effets escomptés et les résultats attendus. Dans cette perspective, un système et un dispositif de suivi-évaluation fonctionnels doivent être mis en place. En ce qui concerne le système de suivi-évaluation, il doit être bâti sur l’existant, à savoir sur le système de suivi-évaluation déjà en vigueur au sein de la DGPV. Il sera complété par des données spécifiques du domaine des intrants et des équipements agricoles qu’il faudra collecter pour mesurer la performance de la Stratégie. La DGPV pourra recourir aux services d’un consultant à cet effet.

Il est important de préciser la nécessité de réaliser des évaluations à mi-parcours et à la fin de la stratégie.

Il est indiqué que ces évaluations soient assurées par des compétences externes (personnes physiques ou morales).Les différents résultats du suivi-évaluation interne seront exploités dans le cadre de ces évaluations. Quelques ajustements des axes stratégiques et des objectifs pourront être effectués s’il y a lieu.

Le dispositif de suivi-évaluation comprendra deux entités :

* + La cellule de suivi-évaluation de la DGPV : elle sera chargée de renseigner l’état de mise en œuvre de l’ensemble de la Stratégie et pour cela sera renforcée en moyens humains, techniques et financiers. Elle aura à administrer une base de données capable d’informer le MARHASA et tous les acteurs intéressés sur la performance mesurée de la Stratégie.
	+ Les correspondants de suivi-évaluation dans les secteurs ministériels couverts par la Stratégie: ils travailleront en relation avec la cellule de suivi-évaluation de la DGPV en alimentant sa base de données avec les informations sur l’évolution de la Stratégie par secteur.

La cellule de suivi-évaluation de la DGPV ainsi que les correspondants de suivi-évaluation dans les secteurs ministériels couverts par la Stratégie vont produire des rapports périodiques et des documents de communication sur l’évolution de la Stratégie destinés aux décideurs et au grand public.

A titre illustratif, il est proposé ci-dessous des tableaux de synthèse permettant de renseigner régulièrement de l’état d’avancement de la Stratégie :

Tableau 4: Suivi des résultats de la Stratégie

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Intitulé de l’indicateur** | **Unité de mesure** | **Niveau prévu** | **Niveau de réalisation à la date du …..** |
| **AXE STRATEGIQUE 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 :Résultat n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’**é**quipements agricoles** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 : |  |  |  |  |
| Résultat n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 3 : Amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et des équipements agricoles** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 : |  |  |  |  |
| Résultat n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 : |  |  |  |  |
| Résultat n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 : |  |  |  |  |
| Résultat n : |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| **AXE STRATEGIQUE 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie** |
| Résultat 1 : |  |  |  |  |
| Résultat 2 : |  |  |  |  |
| Résultat n : |  |  |  |  |

Tableau 5: Suivi des impacts de la Stratégie

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Intitulé des indicateurs** | **Unité de mesure** | **Niveau prévu** | **Niveau de réalisation à la date du …..** |
| **AXE STRATEGIQUE 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 3 : Amélioration de l’environnement politique, législatif et réglementaire des intrants et des équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique n : |  |  |  |  |
| **AXE STRATEGIQUE 6: Pilotage et coordination de la Stratégie** |
| Objectif spécifique 1 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique 2 : |  |  |  |  |
| Objectif spécifique n : |  |  |  |  |

##

## 9.7. Stratégie de communication

L’opérationnalisation réussie de la Stratégie passe par une communication active. Cette communication a pour but de favoriser l’appropriation de la Stratégie par les populations et les partenaires au développement.

Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) de la société civile et du secteur privé, (iv) des professionnels de la communication et des médias, (v) des éducateurs, (vi) des chercheurs, (vii) des femmes, (viii) de la jeunesse, (ix) des PTF.

La communication sur la Stratégie pourra se faire de différentes manières, notamment par l’utilisation des TIC, l'exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l’utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

Dans tous les cas, il sera indispensable de développer une stratégie de communication pour permettre une meilleure diffusion de Stratégie en matière d’intrants et matériel agricoles à tous les niveaux.

## 9.8. Processus de relecture et de mise à jour

La mise en œuvre de la Stratégie devant s’effectuer sur le long terme et pouvant être influencée par différents facteurs internes et externes, positifs ou négatifs, il est nécessaire de prévoir un processus de relecture et de mise à jour.

Le principe de relecture et de mise à jour étant retenu, il faut maintenant déterminer sa périodicité. De façon pratique, la relecture et la mise à jour de la Stratégie se feront à travers les résultats fournis par le suivi-évaluation. Ces résultats permettront à la fois de constater les progrès réalisés et les mesures correctives rendues nécessaires. L’importance de ces mesures correctives imposera l’obligation de procéder ou non à une relecture ou une mise à jour de la Stratégie. Dans tous les cas et quels que soient les résultats obtenus et les progrès enregistrés, il est recommander de prévoir une évaluation périodique (tous les cinq ans par exemple) pour apprécier l’opportunité d’une relecture et d’une mise à jour.

# **CONCLUSION**

Le Burkina Faso, à travers ses différentes politiques agricoles adoptées et en cours de mise en œuvre, s’est inscrit résolument dans l’accroissement de sa production agricole et la recherche d’une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Cependant, malgré l’existence de ces politiques, force est de constater que les résultats obtenus, quoique appréciables, restent en-deçà des ambitions du pays en matière d’accélération de la croissance. Cela s’explique, entre autres, par l’absence d’un cadre fédérateur pour coordonner et impulser toutes les politiques agricoles concourant à l’accélération de la croissance agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L’élaboration de la Stratégie nationale en matière d’intrants et équipements agricoles se veut être un instrument de ce type pour aider à relever ces défis de développement. La mise en œuvre méthodique de cette Stratégie contribuera indubitablement à la réalisation de la vision que le Burkina Faso s’est fixée pour son agriculture à l’horizon 2025, à savoir « une agriculture ***moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».***

# **BIBLIOGRAPHIE**

**BURKINA FASO, 2011** : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015. 116 pages.

**BURKINA FASO, 2012** : Programme national du secteur rural 2011-2015. 77 pages.

**CEDEAO, 2005 :** Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest.

**CEDEAO, 2006 :** Déclaration d’Abuja sur les engrais pour une Révolution verte africaine.

**MASA, 2013** : Etude pour la mise en place d’une centrale d’approvisionnement des intrants et du matériel agricoles au Burkina Faso. 102 pages.

**Ministère de l’agriculture et de l’hydraulique, 2010** : Stratégie de développement durable du secteur semencier du Burkina Faso, 2010-2020. 51 pages.

**Ministère de l’agriculture et de l’hydraulique, Ministère de l’environnement et du développement durable, Ministère des ressources animales, 2011** : Rapport général des assises nationales des états généraux de l’agriculture et de la sécurité alimentaire. Ouagadougou. Burkina Faso. 9 pages.

**Ministère de l’agriculture et de l’hydraulique, Ministère de l’environnement et du développement durable, Ministère des ressources animales, 2011** : Actes des assises nationales des états généraux de l’agriculture et de la sécurité alimentaire. Ouagadougou. Burkina Faso. 79 pages.

**Ministère de l’agriculture et de la sécurité alimentaire, 2013 :** Rapport d’étude pour la mise en place d’une centrale d’approvisionnement en intrants et matériels agricoles au Burkina Faso.103 pages.

**OUEDRAOGO B., 2013** : Etude de faisabilité pour la mise en place d’un mécanisme fiable d’approvisionnement et de distribution des engrais coton et céréales dans les pays de l’UEMOA et au Tchad. 68 pages.

**TKM-FORMA & KDM CONSEILS, 2014** : Etude de faisabilité économique, financière et technique d’une société d’économie mixte de fabrication et de montage de tracteurs, de matériel et d’équipements agricoles. 112 pages.

**UEMOA, 2001** : **Acte additionnel n° 03/2001 portant adoption de la politique agricole de l'UEMOA.**

**UEMOA, 2O13 :** Etude de faisabilité pour la mise en place d’un mécanisme fiable d’approvisionnement et de distribution des engrais coton et céréales dans les pays de l’UEMOA et au Tchad. 183 pages.